



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service eau et biodiversité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique  
sur la demande d'autorisation environnementale valant  
autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement  
concernant le projet d'aménagement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dite  
« Terres d'Avenir » sur le territoire de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 20/10/2017 il est procédé du :

**lundi 13 novembre 2017 à 8h30 au mercredi 13 décembre 2017 inclus à 17h30**

à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement. Cette enquête porte sur le projet d'aménagement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dite « Terres d'Avenir » sur le territoire de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard le samedi 28 octobre 2017 aux services techniques de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (comprenant entre autre, l'avis de l'autorité environnementale et l'étude d'impact), ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du **13/11/2017 au 13/12/2017** inclus :

– sur support papier **aux services techniques de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE** à l'adresse et horaires suivants :

Commune	Jours et Heures d'ouverture des services techniques
<b>BLAINVILLE-sur-ORNE</b> Siège de l'enquête : <b>Services Techniques</b> <b>[commune de Blainville-sur-Orne]</b> 40, rue Général Leclerc 14550 BLAINVILLE-SUR-ORNE	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de : 8h30 à 12h00 et de : 13h30 à 17h30

– par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/535>. Dans cette perspective, **un poste informatique sera mis** à disposition du public **aux services techniques** de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE, **siège de l'enquête**.

La personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux services techniques de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE, à l'adresse et horaires précisés ci-dessus ;

- dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/535> ;

.../...

– par courrier adressé au commissaire enquêteur aux services techniques de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE, siège de l'enquête et parvenir au plus tard le mercredi 13 décembre 2017 à 17h30.

Monsieur Jean-Pierre DENEUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux services techniques de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE aux jours et heures suivants :

<b>Commune</b>	<b>Jours de permanence</b>	<b>Horaires de permanence</b>
<b>BLAINVILLE-SUR-ORNE (services techniques)</b>	Lundi 13/11/2017 vendredi 24/11/2017 samedi 02/12//2017 mercredi 13/12/2017	08h30 à 10h30 14h30 à 16h30 09h30 à 11h30 15H30 à 17h30

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État, sur le registre dématérialisé et à la mairie de BLAINVILLE-SUR-ORNE.

A CAEN, le 20/10/2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
signé :  
Laurent MARY